

rendue possible, grâce à l'aide fédérale, de même que les travaux de développement urbain, aide très appréciable, mais acceptable aussi à toutes les provinces et à toutes les municipalités.

Malgré les progrès généralement sensibles accomplis dans le domaine de l'habitation jusqu'ici, les programmes institués par le Canada sont très loin de répondre aux besoins, surtout à ceux des personnes à revenus modestes. Par exemple, des deux millions et demi de logements environ construits depuis la guerre, seulement 56,400 unités étaient expressément destinées à remplir les besoins de nos économiquement faibles. Le défi que cela représente pour les trois niveaux de gouvernement au Canada aujourd'hui ne fera que s'aggraver dans un avenir très prochain.

Au cours des 10 ou 12 ans qui vont suivre nous devons construire deux millions et demi de nouvelles unités d'habitation, et cela juste pour que les Canadiens puissent être logés convenablement. Ce chiffre représente celui des unités d'habitation que nous avons construites depuis la guerre. Or nous devons les construire deux fois plus vite. C'est là le problème le plus immédiat et le plus urgent, mais il est, par ailleurs, nécessaire au Canada d'améliorer la qualité du milieu et ce besoin est corollaire à la construction de nouveaux logements.

Le problème de l'habitation est certes essentiel, mais il est important aussi de ne pas nous contenter de rangées horizontales le long des rues, ou de rangées verticales desservies par des ascenseurs. J'espère donc que le gouvernement proposera, au cours de cette session, des mesures législatives qui aideront les provinces et les villes à résoudre leurs problèmes de logement ainsi que les problèmes connexes du développement urbain.

Il existe également un besoin croissant de collaboration fédérale-provinciale en vue de réserver des espaces libres dans les régions urbaines et dans les nouvelles collectivités suburbaines. La vie urbaine devient de plus en plus concentrée. J'ai appris il y a quelques jours, mais j'ignore si les statistiques sont exactes, que dans quelques années 80 p. 100 des Canadiens demeureront dans une demi-douzaine de grandes agglomérations. Ce fait souligne la nécessité de terrains de jeux et de loisirs qui seront transformés en parcs ou en lieux de conservation.

Il serait peu sage d'offrir de l'aide pour l'aménagement de nouvelles localités urbaines sans être en mesure de les intégrer dans une ville ou une agglomération urbaine. C'est uniquement à l'échelon régional que des décisions intelligentes pourront être prises au sujet des principales routes de transport et des services d'utilité publique, des espaces libres ou bâtis et des points névralgiques des

localités où la circulation, les habitations à haut coefficient d'occupation et les services commerciaux seront concentrés. Le gouvernement fédéral est disposé à envisager avec les provinces—en fait ces pourparlers ont été entamés par mon collègue, le ministre du Travail (M. Nicholson)—les moyens de coopérer utilement avec elles dans ces domaines d'ordre plus général, comme il l'a déjà fait dans le cas du réaménagement urbain.

Les mêmes problèmes et besoins existent dans les régions moins développées et moins urbanisées de notre pays, et les mêmes efforts publics et privés doivent être déployés, à tous les niveaux gouvernementaux, pour remédier à la situation. Ainsi le regroupement de la population à Terre-Neuve, au Nouveau-Brunswick et dans les provinces des Prairies, soutenu par les programmes de l'ARDA et les dispositions de la loi nationale sur l'habitation, représente lui aussi un exercice de développement urbain, en quelque sorte. De meilleurs logements et des installations communautaires améliorées constituent un besoin essentiel pour beaucoup de Canadiens, et cette question exige que des mesures essentielles soient prises par les gouvernements du Canada.

Monsieur l'Orateur, j'espère que ces idées pourront être débattues à la Chambre avant la fin de la session. Elles préoccupent beaucoup le gouvernement, et si on pouvait enfin s'entendre à leur sujet, en tout ou en partie, elles permettraient d'élargir et d'améliorer le rôle d'assistance fédérale aux termes de la loi nationale sur l'habitation; nous avons l'intention de soumettre à la Chambre, au cours de cette session, des modifications qui permettraient d'améliorer l'aide fédérale. Toutefois, comme nous ne sommes pas, au niveau fédéral, renseignés sur tous nos besoins régionaux et locaux, le gouvernement devrait, d'après moi, discuter de cette idée au préalable avec les provinces, afin de voir comment nous pourrions entreprendre le plus efficacement possible des programmes conjoints de ce genre. Nous serons bientôt, je l'espère, en mesure d'inviter les provinces à se joindre à nous pour une discussion pratique de ces questions en vue d'entreprendre une enquête conjointe. Ce serait peut-être une innovation pour le Canada et c'est dans cette voie que peut évoluer notre constitution sans qu'on y touche. Les provinces et le gouvernement fédéral seraient invités à entreprendre une enquête conjointe, grâce à une commission royale d'enquête fédérale-provinciale, si vous voulez, qui ferait rapport aux deux paliers de gouvernement. A mon avis, l'idée mérite d'être étudiée.

Le très honorable représentant a beaucoup parlé de la constitution et il a dit que nous devrions profiter de l'année du centenaire pour mettre au point une formule permettant

[Le très hon. M. Pearson]